



Département du Nord – Arrondissement de Valenciennes

Arrêté N°2021/06-14

Millonfosse, le 24 juin 2021

Le Maire de la Commune de Millonfosse,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2211-1, L. 2212-2, L. 2212-5, L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route (lois, décrets, ordonnances et circulaires) réglementant la circulation,

Vu le Code pénal,

Vu les travaux consistant à une extension SBT pour alimentation électrique rue de la Vallée, travaux réalisés par l'entreprise TROMONT DESPIERRE à Feignies.

Considérant qu'il y a lieu d'aménager la circulation durant les travaux,

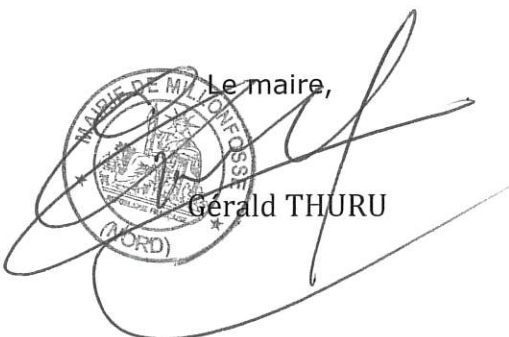
ARRETE

Article 1^{er} : La circulation sera limitée à 30km/h et le stationnement seront interdits rue de la Vallée sur l'emprise du chantier **à partir du 12 juillet 2021 (21 jours)**

Article 2 : Une déviation sera mise en place par la société chargée des travaux.

Article 3 : La signalisation adéquate sera posée par la société chargée des travaux.

Article 4 : Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de brigade de Gendarmerie de Saint Amand les eaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le maire,

Gérald THURU

MAIRIE DE MILLONFOSSE

75 route d'Hasnon 59178 MILLONFOSSE

Tél : 03.27.48.53.98 - Fax : 03.27.48.48.53

Courriel : millonfosse.mairie@wanadoo.fr - Site internet : millonfosse.fr

